

BILLET PARISIEN

# Sûreté

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)

PARIS, 5 MAI (Minuit).

Le Conseil des ministres a définitivemen adopté, samedi matin, le plan de réorga-misation de la Sûreté générale, qui s'appellera dorénavant Sûreté nationale.

tera aerenavant Süreté nationale.
Cette réforme s'imposait. Elle répond à un impérieux besoin d'adaptation qui se fait sentir dans toutes nos administrations centrales. En dépit de l'évolution du monde de les plus imposants de l'évolution du monde les plus imposants de l'évolution de l'évolution du monde les plus imposants de l'évolution du monde les plus imposants de l'évolution de l trates. En depit de Levolution du monde moderne, les plus importants rouages de l'Etat sont restés à peu près ce qu'ils étaient seus le Second Empire. C'est dans la police que l'anachronisme de certains de ces rouages apparaît le plus nettement. Le rapport au Président de la République agné par le Président du Conseil, le Minis-tre de l'Intérieur et le Ministre des Finan-

re de l'Intérieur et le Ministre des Finances, énumère quelques-unes des imperfections les plus flagrantes de notre organisation policière. La Süreté générale est notamment dotée de moyens manifestement insufficants, eu égard au rôle qui lui est de mandé. Ce rôle est immense. Il ne s'agit de vien de moins que de sauvegarder la défense nationale et l'ordre public, tout en contribuant à la répression des crimes et délits de toutes sortes commis sur l'ensemble du territoire. Ce rôle contrele, par voie de conséquences, la recherche de toutes les informations susceptibles d'être recueillies sur les mations susceptibles d'être recueillies sur les mations susceptibles d'être recueillies sur les mations et l'écôle, en leur garents le libre choix de l'écôle en leur garents le libre choix de l'écôl mouvements politiques, sociaux et écono-miques du pays, le contrôle des étrangers, l'administration du personnel de la police,

mations susceptibles d'être recueillies sur les parents le libre choix de l'école, en leur gamouvements politiques, sociaux et économiques du pays, le contrôle des étrangers, l'administration du personnel de la police, etc., etc.

Or, le rapport du Gouvernement précise que pour faire face à cette tâche gigantesque, la Sûreté générale ne dispose que d'effectifs squelettiques: un directeur, qui est adjoint un seul secréteire rédacteur, qui est adjoint un seul secréteire rédacteur, quatre chefs de bureau sous les ordres desquels sont placés dix-sept fonctionnaires itulaires un service de recherches judiciaires avec 109 employés, un service de renseignements généraux avec 51 agents, enfin un service du contrôle des courses et jeux avec 17 agents. Tel est le personnel dont d'autent plus légitime que l'obligation sco-laire impose aux parents le devoir d'en-lissase la Sûreté, detée d'un budget de um service du contrôle des courses et jeux rivec 17 agents. Tel est le personnel dont dispose la Sûreté, dotée d'um budget de 47 millions. Elle fait figure de parent paure à cété de la Préfecture de police qui dispose d'um budget de 346 millions et d'um personnel vingt fois plus nombreux.

arreice du contrôle des courses et jeux au d'aulant plus légitime que l'obligation scodispose la Sûreté, dotée d'un budget de 
47 millions. Elle fait figure de parent pauvre à côté de la Préfecture de police qui 
dispose d'un budget de 546 millions et d'an 
personnel vingt fois plus nombreux.

En présence d'un pareil contraste, devaitons se borner à transférer rue des Saussaies 
une partie des services actuellement concentrés à la Préfecture de police ? On sait 
que c'est dans ce sens qu'avait conclu le 
projet présenté par le ministère Chautemps. 
Les dispositions retenues par le Gouvernement actuel écartent les mesures simpliates 
qui n'aboutiraient qu'à créer des conflists 
avoir louché du doigt la réalité impression 

avoir été du doigt la réalité impression 

avoir louché du doigt la réalité impression ment actuet ecartent tes mesures simpuises qui n'aboutriaent qu'à créer des conflits incessants entre ces deux organismes. Pour garantir l'ordre dans l'agglomération parisenne, le Préfet de police doit être autre chose que le chef des gardiens municipaux, annsi que le constate le rapport. Son rôle d'informations ne doit pas lui être retiré. Pour agir efficacement, il faut prévoir.

N'enlevons pas au Préfet de police les mopens qu'il a de prévoir tout ce qui peut nogens qu'il à de prevoir voit ce qui peus compromettre l'ordre public. Le Couverne-ment en est donc venu à la conclusion qu'il fallait coordonner les deux polices et non les supprimer. Cette coordination est assu-rée par le projet actuel qui donne à la Sûreté nationale des moyens qui lui manquaient. Un prélèvement de quatre millions sur le fonds des jeux couvrira les frais de

# Un pilote et deux passagers

# La situation

(De notre correspondant particulier)

BRUXELLES, 5 MAI 1934.

La question scolaire évoquée au Conseil national du Parti libéral n'a plus fait l'ob-jet des critiques précédentes. On y a sim-plement marqué l'espoir que la Commission constituée par M. de Broqueville, pour réaliser l'entente, n'aboutisse pas. Encore cette allusion n'a-t-elle soulevé aucune marque d'approbation.

M. Joseph Hanquet, sénateur catholique

M. Joseph Hamquet, senateur catholique de Liége et un des dirigeants du mouvement en faveur des écoles libres, remarque d'ailleurs, ce matin, dans la GAZETTE DE LIÉGE, que les plus irréductibles commencent à percevoir qu'il y a pour les catholiques, dans cette question, comme le dit le Pape Pie XI, non pas une œuvre politique.

avoir touché du doigt la réalité impression-

avoir touche au aogi ta realie impression nante, ils se sont montrés à des degrés divers « les arbitres du Devoir national ».
L'honorable sénateur conclut ainsi :
a Il ne faut point désespérer de l'esprit d'apaisement et de compréhension mutuelle dans un pays de bon sens comme le nôtre. Il faut moins que jamais en désespérer duront une crise qui nous rive les uns aux au-tres et crée par la communauté du malheur, une certaine solidarité entre Belges de tous

» La lutte scolaire, déchirante et persé cutrice pouvait êtré pour certains l d'une époque prospère et égoiste. Elle ne peut plus être, sous un régime d'épreuves communes, qu'un mauvais souvenir dont nul ne peut plus vouloir. »

### Une double exécution capitale en Angleterre

Tunis, 5 mai. — Un avion qui se rendait à Tripoli, ayant à bord deux passagers, est tombé au départ de Tunis. Les trois occupants de l'appareil ont été tués. On ignore les causes de ce pénible accident.

# Le Conseil des Ministres a adopté hier une série de décrets visant la réorganisation du Conseil d'État, nationale de l'école libre de la sûreté générale et de l'administration préfectorale



M. DOUMERGUE ET M. SARRAUT, A LA SORTIE DE CONSEIL DES

Paris, 5 mai. — Les ministre se rendu comple au Conseil des entretiens ont réunis, samedi matin, à l'Elysée, qui se sont poursuivis entre le ministre ons la présidence de M. Albert I-ebrun, M. Henry Chéron, garde des Sceaux, unistre des Travaux M. Albert Sarraut, ministre des l'Inférieur, ont soumis à la signature du l'ésident de la République, le projet e loi modifiant divers articles de la inditifiant divers articles de la idu programme des grands travaux.

La suppression de onze emplois de prétet et de vingtadinistration de la justice.

# Les décrets

### Le voyage de M. Barthou en Pologne et en Tchécoslovaquie

et en Tchécoslovaquie

M. Louis Barthou, ministre des
Affaires étrangères, a exposé devant
le Conseil les résultats politiques du
voyage qu'il a accompli en Pologne et
en Tchécoslovanuie. Le ministre des
Affaires étrangères a. à cette occasion,
envisagé les divers aspects de la situation extérieure. Le ministre des Affaires étrangères a fait approuver par le
Conseil son intention de distribuer aux
Chambres, dès leur rentrée, des documents relatifs aux récentes négociations
sur la question du désarmement.

Chambres, dès leur rentrée, des documents relatifs aux récentes négociations sur la question du désarmement.

Dans la marine

M. Piétri, ministre de la Marine, a fait signer par le Président de la République ces dérets désignant à l'avance, suivant l'usage, les commandants des escadres. Les vice-amiraux Drujon et Dubois, qui sont actuellement à la tête de deux escadres, arrivant dans quelques mois au terme de leur commandement, les vice-amiraux Mouget et Darlan sont nommés pour les remplacer.

d'en réduire l'effectif de quatre unités. Au total et sur l'effectif budale qui l'effectif buda

### L'organisation de l'Exposition de 1937

M. Lamoureux, ministre du Commerce, a informé le Conseil des ministres qu'il avait réglé, en accord avec le préfet de la Seine, les termes d'une convention entre l'Etat et la ville de Paris, en vue de l'organisation de l'Exposition de 1937.

Il a fait connaître, d'autre part, qu'un accord était intervenu entre la France et la Lettonie, qui comporte pour notre pays, une amélioration appréciable de nos arportations.

M. William Bertrand, ministre de la Marine marchande, a soumis à la signa-

# huit emplois de sous-préfet

Les décrets
relatifs au Conseil d'Etat
Le président du Conseil, le garde des Sceaux et le ministre des Finances, ont fait signer trois décrets relatifs su Conseil d'Etat. Le premier réduit es effectifs dans un but d'économie; le deuxieme prévoit des admissions à la irretraite; le troisième a pour objet de faciliter les concours.
Ces décisions seront suivies dans quelques jours, d'un décret sur la récre ganisation du Conseil d'Etat.
Le garde des Sceaux, chargé des services d'Alsace et de Lorraine, et le si ministra des Finances, ont fait signer un décret relatif aux pensions et allocations du cadre local d'Alsace et de Lorraine, et le si ministra des Finances, ont fait signer un décret relatif aux pensions et allocations du cadre local d'Alsace et de Lorraine, et le si ministra des Finances, ont fait signer un décret relatif aux pensions et allocations du cadre local d'Alsace et de Lorraine, et le si ministra des Finances, ont fait signer un décret relatif aux pensions et allocations du cadre local d'Alsace et de Lorraine, et le si ministra des Finances, ont fait signer un décret relatif aux pensions et allocations du cadre local d'Alsace et de Lorraine, et le si ministra des Finances, ont fait signer un decret relatif aux pensions et allocations du cadre local d'Alsace et de Lorraine, et le si ministra des Finances, ont fait signer un decret relatif aux pensions et allocations du cadre local d'Alsace et de la cadre de préfectures, de secrétariats que préfectures, de sous-préfectures. Par contre, il convensit d'allèger le budget de la charge des emplois institués par la réforme de 1926 et la loi du 12 avril 1929 qui avaient laissé subsister un certain nombre de préfets et de sous-préfet de l'Institut d'assurances sociales validations de l'Etat.

Le voyage de M. Barthou

tre, ou « rattaches ».

D'autre part, il a paru possible, en tenant compte de l'importance de leur circonscription et du nombre des affaires qui leur étaient soumises, de réduire les cadres des Conseils de préfecture en rameunant de quatorze de ces tribunaux administratifs, tout en procédant simultanément à une répartition plus économique et plus judicieuse des emplois entre les divers grades.

De même un meilleur amémangement

De même, un meilleur aménagement du cadre des chefs de cabinet de pré-fet, ainsi que le reclassement dans des rostes effectifs d'un certain nombre de sous-prôfets et secrétaires généraux détachés dans ces fonctions, a permis d'en réduire l'effectif de quatre unités.

tion préfectorale.

Tout en restant dans la limite des économies prescrites, et pour permettre le remplacement dans leur poste de fonctionnaires de l'administration préfectorale appelés à prêter leur collaboration à certaines administrations, le nouveau décret prévoit l'institution d'une position dite « hors cadre n dans laquells pourront être placés, selon les besoins du service, un nombre maximum de deux préfets et de quatre sous-préfets.

Enfin, la réorganisation ainsi effec-

#### L'organisation de la Sûreté nationale

Sur la proposition de M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, le Gouvernement a arrêté définitivement le plan de réorganisation de la Sûreté nationale, en vue de la doter des ins-stallations modernisées et des cadres de commandement et d'action qui, de l'avis de tous, lui étaient indispen-sables.

l'avis de tous, lui étaient indispensables.

Les divers articles du décret-loi compriment de 10 % les crédits de personnel de l'administration centrale et des services extérieurs de la Süreté, suppriment 86 emplois prévue à ce titre au budget, et pourvoient, cependant aux transformations d'emplois indispensables et aux dépenses d'aménagement des bureaux, sans dépense budgétaire nouyelle, par prélèvement sur le fonds des jeux.

Ce fonds, alimenté par les taxes perques dans les cercles et les casinos, contribuera ainsi plus largement qu'auparavant, non seulement aux frais de surveillance et de contrôlo des jeux, mais encore aux dépenses de police des étrangers et de police générale.

mais encore aux dépenses de police des étrangers et de police générale.

Des décrets et des arrêtés d'application prononcent en même temps les désignations, mutations et mises à la retraite qui sont nécessaires pour assurer dans le plus bref délai la rénovation des cadres et des services de sûreté.

En collaboration intime et constante avec le préfet de police et les directions qui en dépendent, le directeur général de la Sûreté nationale sera assisté de trois services sédentaires fortement organisés et spécialisés et de services actifs groupés en quatre contrôles généraux, ayant des tâches précises. Tout ce cue l'expérience a révétrôles généraux, ayant des tâches précises. Tout ce cue l'expérience a révélé de défectueux sers corrigé, grâce à l'organisation, notamment, d'un fichier central, d'un service central des étrangers et des jeux, d'une section de protection du territoire et de services de traduction, de presse et de police économique et financière.

La réforme sera très prochaimement parachevée par diverses mesures que le Gouvernement examine pour améliorer le recrutement et le statut du personnel et pour assurer partout en province l'étroite coordination des divers services de police.

#### La cathédrale d'Arras, relevée de ses ruines. va être rendue au culte le 13 mai

le 13 mai

Le dimanhe 13 mai, la cathédrale
d'Arras, relevée de ses ruines, sera rendue au culte. C'est le maréchal Pétain,
ministre de la Guerre, qui remettra à
Mgr Dutoit, évêque d'Arras, les clefs
de la cathédrale, en présence de M. Chabaud, chef du bureau des fouilles et
monuments historiques au Ministère des
Beaux-Arts, et de M. l'inspecteur
Paquet, maitre de l'œuvre.
S. Em. le cardinal Liénart, évêque
de Lille, assistera à la cérémonie qui se
déroulera sur le parvis de la cathédrale.
Le marèchal Pétain et Mgr Dutoit y
prendront la barole.

## M. BOULLY A DÉPOSÉ SON RAPPORT SUR LES CHÈQUES STAVISKY DONT LE TOTAL EST DE TROIS CENTS MILLIONS

Paris, 5 mai. — Le rapport de M. Boully, vice-président de la Commission d'enquête pour les affaires Stavisky, a été publié samedi. Cet important document rappelle tout d'abord qu'une étude complète des comptes de Stavisky a été confiée à des experts dont les conclusions seront prochainement connues et que le rapporteur ne veut en ce moment qu'in-

à des experts dont les conclusions seront prochainement connues et que le rapporteur ne peut en ce moment qu'indiquer approximativement le volume des couptes dont les relevés ont été remis à la Commission parlementaire. Ces comptes intéressent de nombreux établissements: Le premier remonte à 1924 et les autres d'échelonnent de 1925 à janvier 1934. Ce sont les comptes mis au nom d'Alexandre qui ont le plus d'ampieur, tels ceux du Crédit Lyonnais (125 millions), de juillet 1929 à janvier 1934; du Crédit Lyonnais (125 millions), de juillet 1929 à janvier 1934; du Crédit Lyonnais (125 millions), 1931-1932), et du Crédit Anversois (10 millions), avril 1929 à octobre 1930. Un compte annexe, au nom de Depardon, l'un des comparses de l'escroe, et ouvert à la banque Emile Amar, s'élève à 37 millions.

Les comptes des sociétés Stavisky sont aussi pour la plupart des comptes Alexandre. Cependant la Compagnie Foncière totalise en dehors de ces comptes, 17 millions. En ajoutant aux comptes Stavisky. Boitel et Alexandre (les noms de guerre de l'escroe), ceux des comparses Hayotte. Tribout, Bonnaure, etc., on arrive au total de 300 millions dont la plus grosse part correspond aux années 1931, 1932 et 1933.

Le rapporteur passe ensuite à l'étude des chèques eux-mêmes.

1933.
Le rapporteur passe ensuite à l'étude des chêques eux-mêmes.
La Commission ne les a pas tous et sa documentation a une valeur inégale. Bordereaux ou photographies, on en compte actuellement plus de 2.000 dont 35 signés Boitel, 240 Stavieky, 1.000 Alexandre, 537 de la S.I.M.A., 50 des établissements Alex, 200 de la Companie Foméière. etablissements gnie Foncière.

## Le centenaire de la mort de La Fayette

#### M. de Laboulaye inaugure à New-York l'exposition commémorative

New-York, 5 mai. — M. de Labou-laye, ambassadeur de France, a inau-guré l'exposition commémorative du centenaire de la mort de La Fayette, erganisée à la Maison française, au centre Rockefeiler de New-York, sous les auspices des Amis américains de La Fayette et des Amis du musée de Bléranceurt, groupe france-américain qui se consacre à recueillir des souve-nirs historiques communs aux deux nations.

d'Arras, nelevée de ses ruines, sera rende au culte. C'est le marcéal Pétain, ministre de la Guerre, qui remettra à Mrr Dutoit, évêque d'Arras, les elefs de la esthédrale, en présence de M. Chabaud, chef du bureau des fouilles et monuments historiques au Ministre des Beaux-Arts, et de M. l'inspecteur Paquet, maitre de l'euvre.

S. Em. le cardinal Liénart, évêque de Lille, assistera à la cérémonie qui se déroulera sur le parvis de la cathédrale, Le maréchel Pétain et Mgr Dutoit y prendront la varole.

Un plafond s'écroule dans une école allemande et tue un instituteur et plusieurs élèves

Stuttgart, 5 mai. — Un terrible accicient s'est produit à l'école de Winterbach, près de Stuttgart, et a coûté la vie à un instituteur et à cinq écoliers. Au téril de leur vie, les pompiers ont déraggé des décombres le cadavre de l'instituteur.

Ce dernier, dans un ultime et héroique effort, s'était efforcé de couvrir de San de l'ambité problème. Le Banque des Coopératives en liquidation judiciaire

La Banque des Coopératives en liquidation judiciaire de la Banque des Coopératives en liquidation judiciaire de la Banque des Coopératives, qui a récemment aéposé son bilan.

Blérancourt, groupe france-américain mis slutorius en clefs de la set loin sitoriques communs aux deux ment dinfanterie en uniforme de parch de ner veue deux bataillons d'régiment de distinctions. M. le Laboulaye a passé d'abord en revue deux bataillons du 7 régiment d'infanterie en uniforme de parch d'indianterie en uniforme de regiment d'indianterie en uniforme de parch d'indian

Vallat.

Il en manque encore, mais le nombre des talons perdus diminue. Cetx qui manquaient à la collection Bony presentent ce trait curieux qu'il concernent, pour la plupart, des personnaistés de la Preme.

Qui donc se demande le rapporteur, a cu intérêt à mettre à part cette collection, puis peut-être à la restimer?

Il ne donne pas de réponse à cette question.

question.

Il pose ensuite le problème de l'ànthenticité des talons et étadié le premier à résoudre à ce sujet, celui de
l'identité de l'écriture.

Le rapporteur suggère de continuer
l'examen des comptes et surtout des
versos de talons, puis d'étudier de près
les rapports des experts quand ils seront terminés.

versos de talome, puis d'étudier de près les rapports des experts quand ils seront terminés.

Il croit utile d'interroger de mouveau et sur les chèques, Romagnino et Depardon, ensuite Jumeau, Digoin, d'autres encore dont il cherche l'identité, et enfin Mar Stavisky.

Parmi les personnalités de la Proses dont M. Boully envisage l'audition, figurent en première ligne, Dubarry, Camille Aymard, MM. Chanchat, Currall, Sartori, et de nouveau M. Paul Lévy : en seconde ligne, Pierre Darius; MM. René Laffont, Landens-Grilhe.

Encore qu'il déslare son étude insomplète et insuffisante, M. Boully s'est efforcé, oppelut-il, de la conduiry aves impartialité, sans autre passion que de rechercher et de découvrir des parelles de vérité utiles à l'enquête parlementaire.

## LA SOIRÉE TRAGIOUE DU 6 FÉVRIER







On sail que des rapporteurs ent été nommés pour examiner les points litigleieux de la Commission d'enquête sur les événoments du 6 février.

Voici, de gauche à droite et de head en bas:

M. AMAT. chargé du rapport sur les mantifectations du fanvier; apport sur les préparation de la mantifectation du 6 février;

M. AVELL (sotrés du 6 février à la Concorde);

M. PAUL PERRIN (manifectation du Conseil municipal);

M. CHAMVOUX (cheouux de le garde);

M. JEAN PE NABARLAG (la levidemain. des municipations à l'étude de la journale du f).

## Des étudiants parisiens empêchent un professeur de faire son cours

Voici celui de RAYMOND DELIMOTTE, chef pilote, qui s'est attribud un nouveges, pecard du monde de viteus sur 100 kilomètres des avions légars mondelace, pecard proins de 450 kilos, en atteignant 345 kilomètres heurs



-:- EN VUE DE LA COUPE DEUTSCH

On procède actuellement à la réception des appareils qui participeront à la Coupe Doutsch. (Photo N.

der Finences,

der Finences,

(Mondial Ph. Pr.)

-:- LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE -:-

Des conférences pour la lutte contre le chômage ont ou lieu au ministère